

55 MEDISPA
Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 Euros
Siège social : 158 avenue du Maine
75014 PARIS
478 748 254 R.C.S. PARIS

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 9 FEVRIER 2026
--

Les soussignés :

- Monsieur René François NIFOROS, titulaire de
QUARANTE NEUF MILLE parts sociales en usufruit, ci 49 000 parts en
usufruit
DEUX MILLE parts sociales en pleine propriété, ci..... 2 000 parts en pleine propriété
- À Monsieur Xavier CHIRICO, titulaire de
QUARANTE NEUF MILLE parts sociales, ci.....49 000 parts en pleine propriété
- À Monsieur Aristote NIFOROS, titulaire de
QUARANTE NEUF MILLE parts sociales, ci 49 000 parts en nue-
propriété

Titulaire de la totalité des parts sociales de la société 55 MEDISPA désignée ci-dessus,
soit CENT MILLE parts sociales ci, 100.000

Agissant en qualité de seuls associés de la société 55 MEDISPA et conformément à l'article 15 des statuts
qui stipule que les décisions collectives peuvent résulter du consentement de tous les titulaires du droit
de vote exprimé dans un acte,

Ont pris les décisions suivantes :

- Prise d'acte du projet d'apport de la totalité des titres de la société 55 MEDISPA à une nouvelle société
à constituer, la société LES ENEIDES ;
- Modification corrélative de l'article 8 des statuts ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DECISION

La collectivité des associés, après lecture du projet par le Gérant du Contrat d'apport et du projet de
statuts de la société LES ENEIDES, décide à l'unanimité d'autoriser l'apport de l'intégralité des titres de la
société 55 MEDISPA à la société LES ENEIDES, à constituer.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de
l'apport de l'intégralité des titres de la société 55 MEDISPA, les associés décident à l'unanimité que l'article
8 des statuts – Parts sociales sera rédigée ainsi qu'il suit :

« **ARTICLE 8 - PARTS SOCIALES**

[...]

Les parts sociales sont attribuées en totalité à la société LES ENEIDES . »

TROISIEME DECISION

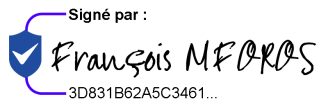
Les associés donnent à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

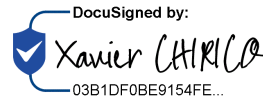
Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

A cet effet, un original des présentes est remis à la gérante qui le reconnaît.

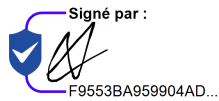
Monsieur René François NIFOROS

Monsieur Xavier CHIRICO

Signé par :

3D831B62A5C3461...

DocuSigned by:

03B1DF0BE9154FE...

Monsieur Aristote NIFOROS

Signé par :

F9553BA959904AD...